



Règlement graphique

Plan 4.2.6 Montalbert - Longefoy - Le Gentil

REVISION GENERALE approuvée le 30 Juin 2017

Révision alléguée n°1 approuvée le 26 avril 2018
 Modification n°1 approuvée le 28 juin 2018
 Modification n°2 approuvée le 28 novembre 2018
 Révision alléguée n°2 approuvée le 30 septembre 2021
 Modification simplifiée n°1 en cours
 Révision alléguée n°3 en cours

Fond : cadastre 2020

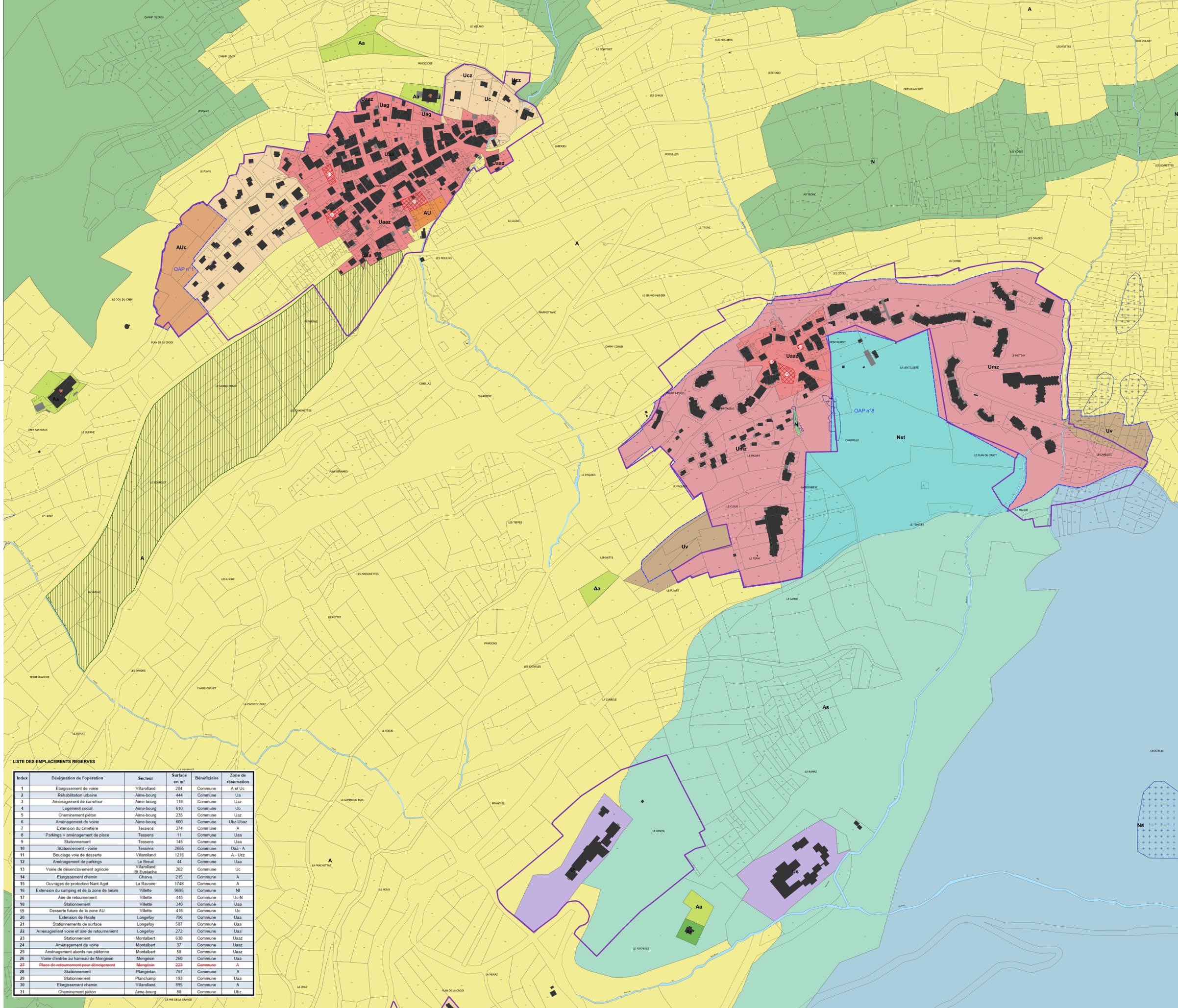


1/2000e

ZONES DU PLU

- Ua : zone urbaine mixte de constructions anciennes du bourg d'Aime
- Uaz : zone urbaine mixte de constructions anciennes du bourg d'Aime, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uaa : zone urbaine mixte de constructions anciennes des villages et hameaux
- Uabz : zone urbaine mixte de constructions anciennes des villages et hameaux, concernée par des/ risques naturels (voir PIZ)
- Uag : zone des villages réservée à l'implantation de garages
- Uazg : zone des villages réservée à l'implantation de garages, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Ub : zone urbaine mixte dense
- Ubbz : zone urbaine mixte dense, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uba : zone urbaine mixte dense située en bord de voie fermée
- Ubbz : zone urbaine mixte dense située en bord de voie fermée, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uc : zone urbaine mixte de densité moyenne à vocation principale d'habitat
- Ucaz : zone urbaine mixte de densité moyenne à vocation principale d'habitat, concernée par des/ risques naturels (voir PIZ)
- Uy : zone d'activités spécialisées réservée au service public ferroviaire
- Us : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales/ au Gentil
- Uusz : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales/ au Gentil, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uspz : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales/ à La Plagne Aime 2000
- Uspz2 : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales/ à La Plagne Aime 2000, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Umsz : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales/ à Montalbert, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Ue : zone d'activités économiques, industrielles, artisanales ou tertiaires existantes ou à créer
- Uec : zone qui correspond à des lieux destinés à des équipements publics ou d'intérêt collectif
- Uez : zone d'activités économiques, industrielles, artisanales ou tertiaires existantes ou à créer/ concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Ues : zone correspondant à la station d'épuration, aux Combes
- Ueaz : zone correspondant à la station d'épuration, aux Combes, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uelc : zone correspondant à la zone d'activités des lies
- Uelz : zone correspondant à la zone d'activités des lies, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Ulep22 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Ulep21 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet, concernée par des/ risques naturels (voir PIZ)
- Ulep2 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet
- Ulep1 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet
- Uvp : zone à Montalbert où sont autorisés la construction de parkings et de voies de circulation
- Uub : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat dense
- AUc : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat de densité moyenne
- AUcz : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat de densité moyenne, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- AUa : zone d'urbanisation future destinée aux activités industrielles et artisanales
- AU : zone d'urbanisation future correspondant à des terrains non équipés, vierges ou peu occupés/ qui ne peuvent être desservis à court terme
- AUz : zone d'urbanisation future correspondant à des terrains non équipés, vierges ou peu occupés/ qui ne peuvent être desservis à court terme, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- A : zone agricole à protéger
- Aa : zone agricole où sont autorisées les constructions et installations agricoles
- Ae : zone correspondant à des activités artisanales isolées à Tessens et aux Tuernes
- Ag : zone correspondant à des garages isolés à Mollet, au Champ de la Tuerne et à Tessens
- Aj : zone correspondant à des jardins individuels et leurs constructions annexes
- Am : zone correspondant au hameau de Montgilbert
- Ap : zone correspondant au hameau de Plangierlan
- Ar : zone correspondant aux restaurants d'altitude
- Ap : zone correspondant au restaurant d'altitude de Prapourdan
- As : zone agricole support du domaine skiable
- N : zone naturelle et forestière à protéger
- Nz : zone de mise en valeur des richesses du sol et du sous-sol
- Nlz : zone qui accueille des activités sportives, de loisirs et des hébergements de plein air
- Nlz : zone qui accueille des activités sportives, de loisirs et des hébergements de plein air, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Nh : zone correspondant aux abords de la basilique Saint Martin et de la chapelle Sainte Eustache
- Ns : zone naturelle et forestière support du domaine skiable
- Nst : zone correspondant à l'emprise du domaine skiable et où sont autorisés les équipements récréatifs, à Montalbert

- PRESCRIPTIONS SURFACIQUES**
- ▨ Périmètre Natura 2000 protégé au titre de l'article L.151-23
 - ▨ Corridors écologiques protégés au titre de l'article L.151-23
 - ▨ Zones humides protégées au titre de l'article L.151-23
 - ▨ Espaces agricoles protégés au titre de l'article L.151-23
 - ▨ Jardins protégés au titre de l'article L.151-23
 - ▨ Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - ▨ Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151.15 du Code de l'Urbanisme
- PRESCRIPTIONS LINEAIRES**
- ▨ Grands Ruis et Rue de l'église - règles spécifiques mises en place au titre de l'article L.151.16
- INFORMATIONS SUR LES BATIMENTS**
- ★ Bâtiment agricole d'élevage
- ELEMENTS INFORMATIFS**
- ▨ Périmètre d'étude du PPRi (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)
 - ▨ Périmètre d'étude du PPRin (Périmètre d'étude du PPRi (Plan de Prévention des Risques miniers))
 - ▨ Périmètre d'étude du PIZ (Plan d'Inondation en Z)
 - ▨ Secteurs voisins de la RN 90 soumis à prescriptions d'isolation acoustique



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

| Index | Désignation de l'opération | Secteur | Surface en m² | Bénéficiaire | Zone de réservation |
|-------|---|---------------------------|---------------|--------------|---------------------|
| 1 | Elargissement de voie | Villarlolland | 204 | Commune | A et Uc |
| 2 | Réhabilitation urbaine | Aime-bourg | 444 | Commune | Ua |
| 3 | Amenagement de carrefour | Aime-bourg | 118 | Commune | Uaz |
| 4 | Logement social | Aime-bourg | 610 | Commune | Ubb |
| 5 | Cheminement piéton | Aime-bourg | 235 | Commune | Uaz |
| 6 | Amenagement de voie | Aime-bourg | 600 | Commune | Ubbz-Ubaaz |
| 7 | Extension du cimetière | Tessens | 374 | Commune | A |
| 8 | Parkings + aménagement de place | Tessens | 11 | Commune | Uaa |
| 9 | Stationnement | Tessens | 145 | Commune | Uaa |
| 10 | Stationnement -voies | Tessens | 2555 | Commune | Uaa - A |
| 11 | Bouclage voie de desserte | Villarlolland | 1216 | Commune | A - Ucz |
| 12 | Amenagement de parkings | Le Breuil | 44 | Commune | Uaa |
| 13 | Voie de désenclavement agricole | Villarlolland St Eustache | 202 | Commune | Uc |
| 14 | Elargissement chemin | Chavone | 215 | Commune | A |
| 15 | Ouvrages de protection Nant Agot | La Ravoire | 1748 | Commune | A |
| 16 | Extension du camping et de la zone de loisirs | Villette | 9695 | Commune | Ni |
| 17 | Aire de retournement | Villette | 448 | Commune | Uc-N |
| 18 | Stationnement | Villette | 340 | Commune | Uaa |
| 19 | Desserte future de la zone AU | Villette | 416 | Commune | Uc |
| 20 | Extension de Récile | Longefoy | 196 | Commune | Uaa |
| 21 | Stationnements de surface | Longefoy | 587 | Commune | Uaa |
| 22 | Amenagement voies et aire de retournement | Longefoy | 272 | Commune | Uaa |
| 23 | Stationnement | Montalbert | 630 | Commune | Uaa |
| 24 | Amenagement de voie | Montalbert | 37 | Commune | Uaa |
| 25 | Amenagement abords rue piétonne | Montalbert | 58 | Commune | Uaa |
| 26 | Voie d'entrée au hameau de Mongésin | Mongésin | 260 | Commune | Ua |
| 27 | Place de retournement pour déneigement | Mongésin | 228 | Commune | A |
| 28 | Stationnement | Plangierlan | 157 | Commune | A |
| 29 | Stationnement | Planchamp | 193 | Commune | Uaa |
| 30 | Elargissement chemin | Villarlolland | 895 | Commune | A |
| 31 | Cheminement piéton | Aime-bourg | 80 | Commune | Ubb |